

CAPET Sciences industrielles de l'ingénieur 2015

Option architecture et construction – Option énergie –
Option information et numérique - Option ingénierie mécanique

Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école (8 juillet 2013), les concours de recrutement sont renouvelés à partir de la session 2014 :
- admissibilité : 30 et 31 mars 2015
- admission en juin/juillet 2015
Pendant l'année de M1.

Les ESPE en collaboration avec les 4 universités partenaires, délivreront des Masters enseignements, éducation, formation (MEEF), à l'issue de deux années d'études post-licence.

Les épreuves du concours prendront davantage en compte les compétences professionnelles et seront mieux intégrées dans la formation. Elles comprennent :

- admissibilité : deux épreuves écrites
- admission : deux épreuves orales

Le mode de recrutement des enseignants basé sur un concours situé en année de M1, « métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), coordonnée par l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Ces concours donnent un poids important à l'oral 2/3 et uniquement 1/3 pour les écrits. Ils sont suivis par un M2 en alternance avec un statut de fonctionnaire stagiaire :

- le concours a lieu en M1 (écrits en avril et oraux en juin)
- Ils sont également ouverts aux étudiants, titulaire d'un M1 ou équivalent, ou les étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme équivalent.
- Les étudiants admis à ces concours seront au cours de leur seconde année de Master, rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.
- Ils prendront leurs fonctions comme titulaires à la rentrée 2016.

Parcours du Master préparant à ce concours : *Sciences de l'ingénieur et techniques industrielles*

Etablissement de formation : Montpellier : Faculté d'éducation de l'UM - www.univ-montp2.fr

Responsables du parcours : Alain Jean - alain.jean@fde.univ-montp2.fr

Nombre de postes aux concours session 2015 :

CAPET Option architecture et construction 63 / Option énergie – 62

Option information et numérique : 62 / Option ingénierie mécanique 68

	<i>Nb de postes en 2014</i>	<i>Présents aux concours</i>	<i>Nombre d'admissibles</i>	<i>Nombre d'admis</i>
Option architecture et construction	48	64	41	22
Option énergie	48	96	68	41
Option information et numérique	48	74	53	26
Option ingénierie numérique	50	158	106	50

CAPET Sciences industrielles de l'ingénieur

Épreuves d'admissibilité

<p>Épreuve 1 : Analyse d'un système pluri technique</p>	<p>L'épreuve est commune à toutes les options. Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour conduire une analyse systémique, élaborer et exploiter les modèles de comportement permettant de quantifier les performances globales et détaillées d'un système pluri technique des points de vue matière, énergie et information afin de valider tout ou partie de la réponse, au besoin exprimée par un cahier des charges. <i>Durée de l'épreuve : 4 heures</i> <i>Coefficient : 2</i></p>
<p>Épreuve 2 : Exploitation pédagogique d'un dossier technique</p>	<p>L'épreuve est spécifique à l'option choisie. L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, dont le thème est proposé par le jury, relative à l'enseignement de technologie du collège ou aux enseignements technologiques du cycle terminal « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) » ou aux sciences de l'ingénieur de la voie scientifique du lycée, ainsi que les documents techniques et pédagogiques associés (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). <i>Durée de l'épreuve : 4 heures</i> <i>Coefficient : 1</i></p>

Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système pluri technique et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

10 points sont attribués à la première partie liée au travail pratique et 10 points à la seconde partie liée à la leçon.

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de préparation : 1 heure (exposé : 40 minutes, entretien : 20 minutes)

Coefficient : 4

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

L'épreuve est basée sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier technique, scientifique et pédagogique réalisé par le candidat, suivi d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes). Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de rechercher des supports de son enseignement dans le milieu économique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement au collège ou en lycée. L'entretien qui succède à la présentation du candidat permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Coefficient : 2

Pour les deux épreuves d'admissibilité et pour la première épreuve d'admission, certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique

Pour des informations complémentaires : www.education.gouv.fr